



## Bulletin municipal Express

Municipalité d'Armagh - No 002-2022  
Février 2022

### [Consultation publique sur les loisirs](#)

Récemment, un sondage ainsi que des consultations publiques ont été lancés par la MRC de Bellechasse, en collaboration avec la firme L'Escabeau. Les réponses transmises par les citoyens d'Armagh seront précieuses puisque l'objectif de cette consultation est d'évaluer la possibilité d'une collaboration inter-municipale afin d'augmenter l'offre et l'accès aux différentes activités culturelles, de loisirs et de sports. Les résultats de ces consultations seront connus d'ici le début de l'été 2022. Nous sommes privilégiés de pouvoir faire partie de cette collaboration inter-municipale et nous espérons que les résultats seront concluants.

### [Consultation publique du Centre de gestion des matières résiduelles \(CGMR\)](#)

Une consultation publique du projet du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse se tiendra le 17 mars prochain à 18h30. Vous êtes évidemment invités à y participer en grand nombre. Pour vous inscrire, vous devez transmettre un courriel à Mme Mireille Rodrigue à : [pgmr@mrcbellechasse.qc.ca](mailto:pgmr@mrcbellechasse.qc.ca)

### [Recyclage \(bacs bleus\)](#)

En tant que membre du Comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) de la MRC de Bellechasse, notre mairesse, madame Suzie Bernier, a eu la chance de visiter récemment le Centre de tri de la Société Via à Lévis. Cette visite a permis de prendre conscience de l'importance de bien évaluer chaque objet versé dans nos bacs bleus.

### [Recyclage \(bacs bleus\) suite](#)

Elle nous a également permis de réaliser que le tri est en partie fait par des humains, qui méritent tout notre respect et que chaque petit geste compte. Ayez une petite pensée lorsque vous aurez à nettoyer votre recyclage ou bien est-ce que cela est recyclable? Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site web de la Société Via au <https://societevia.com/>

### [Matières résiduelles \(bacs verts\)](#)

Comme vous le savez, à partir de cette année, les citoyens qui possèdent plus d'un bac vert devront payer le montant total que la MRC nous facture. Voici quelques précisions additionnelles :

- Chaque adresse civique doit posséder au moins un bac vert;
- Si vous en avez plus d'un mais qu'un seul est utilisé, vous devez ranger les autres à un endroit non visible afin d'éviter une surcharge;
- Si vous nous avez indiqué que vous n'utilisez qu'un bac et que vous êtes pris en défaut, la pénalité sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tous les bacs.

### [Participation à des comités](#)

Pour votre information, voici les comités sur lesquels siège notre mairesse. N'hésitez donc pas à communiquer toute information ou demande importante en lien avec ces sujets au [citoyenarmagh@gmail.com](mailto:citoyenarmagh@gmail.com) :

- Comité de gestion des matières résiduelles
- Comité consultatif des loisirs
- Comité de la Cycloroute de Bellechasse
- Comité du transport collectif de Bellechasse
- Comité Agir collectivement dans Bellechasse

### [Abonnement courriel](#)

En terminant, nous vous rappelons de nous transmettre votre adresse courriel à [citoyenarmagh@gmail.com](mailto:citoyenarmagh@gmail.com) afin de recevoir le prochain Bulletin Express dans le respect du développement durable.